

Questions orales

M. MacEachen: Le député soutient que c'est moi qui ai employé le mot «probabilité». Je tiens à assurer à la Chambre que ce mot n'est pas de moi. Un journaliste du *Devoir* m'a demandé si je considérais l'élimination de l'indexation comme une source possible de revenu. Après qu'il m'eut communiqué les statistiques que le député a eu l'obligeance de citer dans son exposé budgétaire et qui démontrent qu'au long des années on a enregistré une perte de revenu de 5 à 8 milliards de dollars à cause de l'indexation, ce que j'ai alors répondu au journaliste c'est que c'était effectivement une des possibilités à envisager parallèlement à d'autres mesures fiscales qu'il faudra considérer lors de la préparation du budget. Cela ne constitue pour l'instant qu'un point de départ. C'est évidemment une mesure que nous envisagerons.

Je crois savoir que le député a lui-même déclaré un jour qu'il avait songé à cette mesure à un moment donné. Il me permettrait donc peut-être de faire de même.

M. Crosbie: Madame le Président, j'ai bien dit que j'avais envisagé puis rejeté la possibilité de supprimer l'indexation du régime fiscal. Nous avons rejeté cette mesure.

Je rappelle au ministre que, d'après ce que son sous-ministre, M. Stewart, a dit à un comité du Sénat le 27 mai, on dépassera sans doute le taux prévu en décembre dernier et celui-ci pourrait franchir la barre des 11 p. 100. Compte tenu de ces chiffres alarmants, le ministre peut-il maintenant promettre à la Chambre qu'il ne supprimera pas l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers, qu'il n'exploitera pas à l'avantage du gouvernement l'inflation dont celui-ci ne semble pas se préoccuper et qu'il écartera toute possibilité de recourir à cette mesure, même si le député libéral de Mercier a déclaré, dans l'énoncé de politique de 74 pages du parti libéral, que les Canadiens payaient moins d'impôts que les citoyens de bien d'autres pays. Même si les députés libéraux sont d'avis que les Canadiens ne sont pas suffisamment imposés, le ministre peut-il s'engager à ne pas supprimer l'indexation aux dépens des contribuables à bas revenus?

● (1120)

M. MacEachen: Madame le Président, le député lui-même croyait sans aucun doute que les Canadiens n'étaient pas suffisamment imposés, si l'on en juge par la superbe hausse d'impôt que prévoyait son budget de décembre.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Autrement, il n'aurait pas imposé des taxes pareilles. Je ne nie pas le besoin de revenus additionnels. Je crois que si nous voulons arriver à réduire le déficit et à lancer les programmes supplémentaires dont les Canadiens ont besoin, il peut s'avérer nécessaire de trouver des revenus additionnels. Je n'ai jamais dit le contraire.

Le député avoue avoir songé à supprimer l'indexation, pour en avoir finalement rejeté l'idée. Je suppose qu'il n'en a pas parlé avant de préparer son budget; j'attendrai moi aussi que le budget soit prêt pour me faire une opinion définitive sur les sources de revenu possibles.

M. Crosbie: Madame le Président, le ministre est le seul homme-orchestre de la Chambre: il peut tout faire en même temps. Je lui ai posé une question précise en lui demandant s'il acceptait de dire dès maintenant aux Canadiens qu'il n'envisageait plus de mettre fin à l'indexation des tables d'impôt sur le revenu. Voilà la question.

Je rappelle au ministre qu'au cours de la campagne qui a précédé les élections du 18 février, le premier ministre et ses acolytes n'ont pas dit une seule fois aux Canadiens qu'ils ne payaient pas assez d'impôts. Ils disaient au contraire qu'ils en payaient trop. Ils n'ont jamais fait allusion à un quelconque besoin d'augmenter les recettes gouvernementales. Alors le ministre est-il prêt à confirmer à la Chambre que son gouvernement s'en tiendra à ses positions pré-électorales, qu'il n'y aura pas de hausse des impôts et que, tant que le gouvernement actuel sera au pouvoir, il ne sera pas question de supprimer l'indexation?

M. MacEachen: Madame le Président, le député crée de toutes pièces et à ses propres fins une plateforme libérale fictive.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Il se trouve que j'étais le président du comité du programme électoral; je sais donc tout ce qui a été dit au sujet des impôts et de nouveaux programmes. Par exemple, nous avons dit que, si nous appliquions le supplément de revenu garanti, il nous faudrait lever de nouveaux impôts. Le premier ministre a dit au cours de la campagne qu'il irait probablement chercher ces impôts chez les sociétés. C'est exactement ce qui est arrivé. Mais nous ne nous sommes jamais engagés à ne pas hausser les impôts.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Encore une volte-face.

* * *

LES FINANCES**LE TAUX PRÉFÉRENTIEL DES BANQUES À CHARTE**

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. A-t-il noté que les actions de la Banque Royale avaient atteint hier un cours record pour 1980, et que M. John Mitchell de la maison Greenshields attribue ce bon rendement aux taux d'intérêt moins élevés qui, selon lui, pourraient permettre à la banque d'augmenter de 40 p. 100 ses profits sur les opérations canadiennes pour l'année financière 1981 si les taux d'intérêt actuels se maintenaient, portant les profits à plus de \$10 l'action pour l'année financière 1981, contre \$7.40 l'action pour l'année en cours?

Si le ministre l'a constaté, a-t-il constaté également que la Banque Royale a abaissé pour la dernière fois son taux d'intérêt privilégié il y a un mois aujourd'hui, quand elle l'a ramené à 13.75 p. 100, et que, nonobstant le fait que le taux d'escompte soit passé entre-temps de 14.17 p. 100 à 11.29 p. 100, ni la Banque Royale ni les autres grandes banques n'ont abaissé leur taux d'intérêt privilégié depuis?